

Nouvelle organisation pour la FDSEA 28

Webmaster

18/10/2017 | Mise à jour : 17:04



Edito Jean-Michel Gouache - « De la nécessité d'évoluer »

L'an passé, nous fêtons comme il se doit les 70 ans de notre syndicat, lors d'une assemblée générale festive mémorable. Ce syndicat, que nos parents et grands-parents ont créé, n'a que peu évolué durant toutes ces années. Bien-sûr, les SMS ont remplacé les chaînes téléphoniques et les réunions sont animées grâce à de beaux diaporamas projetés, mais notre organisation territoriale qui est le fondement de notre représentativité, elle, n'a pas bougé depuis des lustres.

Pourtant, tout a changé autour de nous. Un constat simple à faire, est celui que les cantons que nous avons toujours connus n'existent plus. Les nouveaux, redessinés en 2015, ne correspondent qu'à une logique de population. De plus, les lieux de décisions se déplacent. L'ex Conseil Général, devenu Conseil Départemental a vu ses compétences réduites. L'immense majorité de son domaine d'action concerne désormais le social, l'éducation ou les transports, sujets importants certes, mais pas vraiment en lien direct avec les besoins de l'activité agricole.

Dans le même temps, les communautés de communes ont vu leurs pouvoirs renforcés. Sur-tout, le foncier, l'urbanisme ou la vie économique sont leurs domaines de prédilection qui, pour le coup, nous intéressent particulièrement.

Devant ce constat, nous ne pouvons rester immobiles. Car notre syndicat a le devoir d'être là où les décisions se prennent afin de faire valoir les intérêts de ses adhérents. C'est ainsi que nos 24 cantons que nous connaissons depuis toujours vont laisser la place à 10 syndicats locaux, correspondant aux territoires des 10 communautés de communes ou d'agglomérations du département. Afin de rester au plus proche du terrain, ces syndicats seront subdivisés en 26 secteurs d'une taille globalement équivalente à celle des cantons d'aujourd'hui.

Cette réforme est indispensable à notre représentativité sur le terrain. Aussi, même si certaines communes se trouveront perturbées en changeant de secteur, il est de notre devoir de ne plus vivre dans le passé mais, au contraire, de préparer l'avenir.

Je compte sur vous pour prendre la mesure de cette réforme importante et, surtout, pour participer aux assemblées générales qui se dérouleront à compter de la fin novembre. Ces assemblées modifieront les statuts de nos syndicats et éliront nos représentants locaux qui siègeront au conseil d'administration de la FDSEA. Votre présence, votre engagement, sont plus que jamais indispensables à la défense de notre métier et de nos valeurs.

La lettre aux adhérents

Retrouvez plus d'informations sur ces changements de territoire pour la FDSEA 28 en téléchargeant "[La lettre aux adhérents](#)" ci dessous.